

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Affiché le
ID : 026-212602569-20230214-DELIB202304-DE

Date de Convocation : 07/02/2023	Membres : En Exercice : 11 Pour : 7	Présents : 6 contre : 0	Votants : 7 abstention : 0
-------------------------------------	--	----------------------------	-------------------------------

Le 14/02/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Marie-José BRUSSET, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents ou excusés : Élie GIRARD, Nadine BEN AMOR, Driss EL JABBAHI, Franck PEUVRIER, Dorian DUBOUCHET

Délibération n°2023-04 du 14 Février 2023
Territoire d'Energie Drôme – Renforcement du réseau (100% SDED) Approbation du projet

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Raccordement du réseau BT, à partir du poste VILLAGE PROPIAC par mutation	
Dépense prévisionnelle HT	3 067.04 €
Dont frais de gestion :	146.05 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	3 067.04 €
Participation communale	Néant

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune **ne s'engage pas à verser** le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Fait à PROPIAC, le 14 Février 2023

Le Maire
Alan PUSTOCH